



Proposition de motion de M. COOLS et Mme KABACHI contre la fusion des six zones de police bruxelloises.

Mme Kabachi rappelle que l'accord du nouveau gouvernement fédéral prévoit la fusion des six zones de police bruxelloises, mais une telle fusion n'améliorerait pas la sécurité à Bruxelles.

En réalité, c'est une fausse bonne idée que personne ne soutient, ni le Procureur du Roi, ni les Chefs de corps, ni la Conférence des Bourgmestres, ni les auteurs d'études indépendantes. Tous s'accordent pour dire que cette réforme ne repose sur aucun élément objectif et risque même d'affaiblir l'efficacité policière à Bruxelles.

Les six zones de police bruxelloises fonctionnent bien et collaborent déjà efficacement ensemble. Ce modèle de police de proximité garantit une gestion adaptée aux réalités locales des 19 communes bruxelloises. Une fusion éloignerait les services de police des citoyens et ne manquerait pas d'altérer la qualité du service rendu.

Mme Kabachi tient d'ailleurs à saluer le courage de M. le Bourgmestre dans ce débat. À Uccle, la police fonctionne bien, dispose d'un excellent Chef de corps et d'une gestion locale efficace. Si la fusion a lieu, les communes du sud perdront des effectifs. La véritable priorité, ce n'est pas la fusion mais le refinancement des zones de police et l'engagement des 900 à 1.000 policiers qui manquent sur le terrain.

De plus, une fusion a déjà été opérée en 1998 par la réforme Octopus qui a regroupé les 19 corps de police communaux en 6 zones. Une étude de l'Université de Gand a d'ailleurs démontré que l'homogénéité des zones de police est un facteur de réussite déterminant. Cette homogénéité existe déjà dans les zones de police actuelles. La fusion déboucherait sur une zone unique, trop grande et inefficace.

Cette réforme ne tient pas la route sur le plan économique. On oublie trop souvent que, s'il y a des économies d'échelle, il y a aussi des « déséconomies d'échelle ». une zone de police unique pour Bruxelles serait ingérable et coûterait finalement beaucoup plus cher.

Mme Kabachi prie l'assemblée de voter cette motion, qui refuse la fusion, prône le maintien de l'autonomie des zones existantes et invite la Région bruxelloise et le prochain gouvernement fédéral à poursuivre les discussions avec les bourgmestres des 19 communes et les chefs de corps des 6 zones en vue d'un renforcement des effectifs dévolus à la police de proximité afin d'améliorer la sécurité.

M. Cools rappelle que l'accord du nouveau gouvernement fédéral prévoit la fusion des six zones de police bruxelloises. Le Ministre de l'Intérieur a déclaré qu'il était mandaté pour réaliser cette fusion et il a annoncé sa volonté d'atteindre cet objectif avant le mois de juillet de cette année.

Une telle fusion n'améliorerait pas la sécurité à Bruxelles. Tout au contraire. Comme le souligne la Conférence des Bourgmestres, « la grande criminalité récente exige d'autres réponses et ne peut éclipser la bonne collaboration entre les différents niveaux de la police ; les appels à la fusion ne reposent sur aucun élément objectif ou mesuré ».

Les six zones de police bruxelloises développent déjà des synergies et des collaborations entre elles. Elles figurent dans le top 20 des plus grandes zones du pays, avec un nombre moyen d'habitants par zone supérieur à 200.000, contre 65.000 au niveau national.

Les attentes en matière de sécurité à Bruxelles sont légitimes. Ce n'est pas une fusion des zones de police qui permettra de les rencontrer mais plutôt un meilleur financement de ces zones par l'Etat fédéral et l'engagement des 900 à 1.000 policiers qui manquent sur le territoire bruxellois.

Au-delà du renforcement de la présence policière sur le terrain, plus de sécurité à Bruxelles passe par plus de magistrats, dont le manque conduit à l'impunité pour trop de délits.

Comme l'atteste une étude de Brulocalis, il y a un sous-financement flagrant des zones de police par l'Etat fédéral. Il en résulte que les dotations communales représentent 63,30 % du budget ordinaire des zones de police bruxelloises, contre 51,74 % lorsqu'on considère l'ensemble des communes belges. Ramené au nombre d'habitants, ce coût, avec 370,8 euros/hab., est deux fois plus élevé qu'en Wallonie (184 euros/hab.) et en Flandre (193 euros/hab.).

Comme le rappellent les bourgmestres bruxellois, « la fusion a déjà eu lieu à Bruxelles puisque les 6 zones de police bruxelloises actuelles sont elles-mêmes issues de la fusion des 19 corps de police communaux, résultant de la grande réforme de la police consécutive à l'accord Octopus de mai 98 »

Selon une étude menée par l'Université de Gand, l'homogénéité des zones de police est un facteur de réussite déterminant. Cette homogénéité existe dans les zones de police bruxelloises actuelles. Elle n'existerait pas dans une zone de police unique pour Bruxelles résultant de la fusion des six zones actuelles.

En termes économiques, on oublie trop souvent que s'il y a des économies d'échelle, il y a aussi des « déséconomies d'échelle ». Une zone de police bruxelloise unique entraînerait, par sa taille, de telles déséconomies.

Le Conseil communal doit apporter son soutien aux bourgmestres bruxellois dans leur opposition à la fusion des six zones de police bruxelloises et demander au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale d'également s'y opposer.

Mme Nagelmackers affirme que la sécurité constitue une préoccupation majeure des citoyens. Mais la fusion des zones de police ne permettra pas de répondre à leurs attentes légitimes.

Par ailleurs, il faut analyser le contexte politique de manière transparente. Les Engagés ont pris leurs responsabilités au niveau fédéral dans le cadre de l'accord « Arizona », en acceptant des compromis pour permettre la formation d'un gouvernement dans l'intérêt général du pays. Mais accepter des compromis ne signifie pas donner un blanc-seing au gouvernement. Les Engagés demeureront attentifs, vigilants et fermes sur les points qui leur semblent essentiels, en l'occurrence la proximité, l'autonomie locale et la maîtrise efficace des coûts.

En effet, pour le groupe Les Engagés, il faut maintenir une police de proximité en contact avec les citoyens. La fusion risque de générer une superstructure administrative éloignée des réalités locales et de diluer le lien de confiance entre les habitants et les agents de quartier.

La formation politique de Mme Nagelmackers est aussi très attachée à l'autonomie locale. Le Bourgmestre doit garder la main sur la gestion de la sécurité car il en va de la responsabilité démocratique et de l'efficacité opérationnelle : le terrain, c'est lui qui le connaît. Cette autonomie est le gage d'une action adaptée à chaque quartier.

Et pour ce qui concerne les coûts, Mme Nagelmackers refuse une réforme qui déboucherait sur la création d'une « usine à gaz » générant plus de coûts sans offrir davantage de sécurité. Bruxelles n'a pas besoin de revoir ses organigrammes mais d'accroître les moyens financiers consacrés à la lutte contre la criminalité et le narcotrafic. Il faut assurer un financement juste et massif de toute la chaîne pénale et non se cantonner à des réformes technocratiques. La promesse d'engager 842 policiers supplémentaires à Bruxelles doit être tenue sans délai pour épauler les équipes existantes.

Selon Mme Nagelmackers, avant d'entamer une quelconque fusion, il faudrait réaliser un audit préalable de la situation actuelle pour s'assurer que tous les marqueurs sont au vert et dresser le bilan des initiatives déjà mises en place pour mutualiser certaines compétences. Mme Nagelmackers est favorable à la coopération entre les zones et à une meilleure coordination régionale là où c'est nécessaire, mais dans le respect de la proximité, de la gouvernance locale et de l'efficacité opérationnelle.

Le groupe Les Engagés soutient donc les bourgmestres bruxellois et votera en faveur de cette motion.

M. le Bourgmestre comprend et partage les inquiétudes des orateurs précédents. Il avait d'ailleurs eu l'occasion d'exposer naguère, avant le congrès de son parti, les raisons pour lesquelles il considérait que la fusion est une mauvaise idée.

M le Bourgmestre estime qu'il s'agit toujours d'une mauvaise idée, et sa conviction se fonde sur sa connaissance de la police à Uccle, qui est une des moins coûteuses par habitant en région bruxelloise tout en étant efficace, professionnelle et sans cesse plus proche du citoyen

Selon M le Bourgmestre, le seul élément à déplorer concernant la police à Uccle, c'est l'état du commissariat, mais il peut faire l'objet d'améliorations et il s'agit de toute façon d'un autre sujet.

La motion proposée consiste à dire « non à la fusion ». M le Bourgmestre n'a pas changé de point de vue et est donc d'accord sur le principe, et ce d'autant plus que, s'il y a bien quelque chose qui fonctionne au sein de cette Région bruxelloise souvent mal gérée, c'est bien cet ensemble de 6 zones de police.

Cependant, mener un combat frontal en s'obstinant à dire non ne débouche sur rien si l'on n'a pas réellement la capacité de dire non, et dans ce cas, il serait sans doute plus pertinent d'alimenter l'architecture de cette fusion en l'orientant dans un sens plus conforme au point de vue communal

Sachant que de nombreux bourgmestres bruxellois sont dans les mêmes dispositions quant à cette fusion et ont l'intention d'introduire des recours, M. le Bourgmestre a consulté des constitutionnalistes pour savoir s'il était réellement possible pour la commune ou la Région d'opposer un refus face à cette décision. Ces experts ont répondu que la capacité de s'opposer à cette fusion est quasi nulle parce qu'il s'agit d'une compétence du gouvernement fédéral et qu'il suffit d'une majorité simple au Parlement fédéral pour que le projet aboutisse.

M. le Bourgmestre est dès lors partisan d'une approche plus pragmatique, qui consiste à construire l'architecture de la nouvelle structure en veillant à préserver et même à améliorer la qualité du service policier offert aux habitants. Travaillant déjà dans cette optique avec le Chef de corps, M. le Bourgmestre a eu l'occasion de défendre son point de vue lors de ses rencontres avec le Ministre de l'Intérieur.

Dans un tel contexte, M. le Bourgmestre décide de s'abstenir sur ce projet de motion, à l'instar du geste symbolique d'abstention qu'il avait posé lors du congrès de sa propre famille politique.

M. Cools signale que d'autres communes ont déjà adopté des motions similaires, et ce dès le mois de février

Cette motion-ci ne manifeste aucune agressivité à l'égard de qui que ce soit, elle énumère un certain nombre de faits

Par ailleurs, le texte de cette motion a déjà été communiqué il y a plus d'un mois, sans susciter de réaction de la part des deux groupes de la majorité. Ce texte aurait pu être adapté s'il avait fait l'objet de remarques.

M. Cools pense aussi que le Parlement fédéral n'est pas la seule instance à décider. Le Parlement bruxellois devrait apparemment rendre un avis qui aurait un caractère contraignant.

Quoi qu'il en soit, il est tout à fait légitime que le Conseil communal d'Uccle affirme clairement qu'il ne s'agit pas d'une bonne réforme, et ce d'autant plus que la décision a été prise sans concertation préalable et que des allégations erronées ont été diffusées : on a fait croire à la population qu'il n'y a pas de coordination régionale alors qu'il y a un Conseil régional de sécurité et que les policiers sont parfois amenés à exercer leur mission hors du cadre de leur propre zone.

Quoiqu'il puisse comprendre la position personnelle de M le Bourgmestre, M Cools espère qu'un maximum de membres de la majorité votera en faveur de sa motion, afin que l'on sache clairement qu'Uccle n'est pas favorable à cette fusion.

M Cools invite l'assemblée à être particulièrement attentive car ce projet de fusion des polices peut être la première étape d'un processus pouvant conduire certains partis politiques à proposer la fusion des CPAS et même la fusion des communes.

M. Cools est toutefois ouvert à d'éventuelles propositions d'amendement de son texte initial.

Mme Kabachi partage les propos de M. Cools

Réaffirmer l'opposition de la commune d'Uccle à cette fusion ne signifie pas refuser de manière systématique toute discussion. Mme Kabachi et M. Cools sont partisans de discussions ouvertes avec le gouvernement fédéral, le prochain gouvernement bruxellois, les communes, les Chefs de zone

Il est tout à fait possible d'amender le texte initial de manière à déboucher sur une approbation unanime. Mme Kabachi rappelle à cet égard que la Conférence des Bourgmestres s'est prononcée à l'unanimité contre la fusion des zones de police.

L'assemblée se prononce sur le projet de motion par un vote nominal.